

Guide pratique à l'usage des Gestionnaires de Réseau de Distribution



Les échanges de données avec RTE pour le calcul des écarts et la réconciliation temporelle

S'informer et suivre le processus:

De manière généraliste sur le mécanisme :

- ◆ Sur le site institutionnel de RTE : www.rte-france.com

Concernant vos propres données opérationnelles :

- ◆ Dans votre **Messagerie**.

Qui contacter ?

Problème technique à la transmissions ou réception des données :

- ◆ Contacter le **01 58 79 50 50** (Hot-line Support RTE)

Tout autre problème :

- ◆ Contacter votre **Chargé de Relations Clientèle**.

Dispositif de Responsable d'Equilibre

LE RESPONSABLE D'EQUILIBRE : UN ACTEUR CLE POUR LES CLIENTS ELIGIBLES

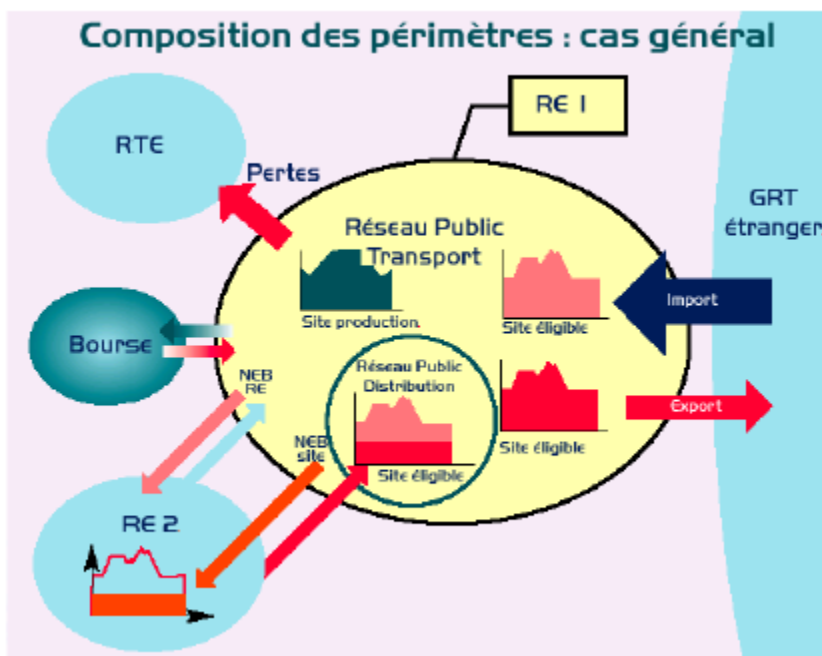
Le dispositif de Responsable d'Equilibre (RE) mis en place, dès novembre 2000, est une des clés de voûte de l'ouverture du marché français. Il permet aux clients éligibles de bénéficier simplement de cette ouverture.

Aujourd'hui, environ 194 acteurs dont quelques ELD sont Responsable d'Equilibre. Chacun d'eux garantit l'équilibre entre les fournitures d'une part et les livraisons d'autre part. Chaque RE doit donc suivre la consommation des clients éligibles de son périmètre. Un périmètre d'équilibre peut comporter :

- un ensemble de moyens de soutirages : sites de consommation sur le Réseau Public de Transport (RPT), sites de consommation de clients éligibles sur les Réseaux Publics de Distribution (RPD), transactions d'échange (Blocs NEB, exports, bourse...)
- un ensemble de moyens d'injections : sites de production, transactions d'échange (Blocs NEB, imports, bourse...).

Le schéma ci-dessous illustre la composition d'un périmètre d'équilibre pour un RE.

Un RE garantit le règlement financier des écarts en énergie entre soutirage et injection sur son périmètre d'équilibre. Ses écarts sont calculés par RTE a posteriori à la fréquence hebdomadaire. Ils sont ensuite valorisés de manière à couvrir les coûts supportés par RTE pour ajuster en temps réel les écarts entre injection et soutirage sur le système électrique français.



Quelques définitions

Profilage

Le profilage est le système utilisé par les GRD pour calculer les consommations, demi-heure par demi-heure, des clients qui sont équipés de compteurs à index, relevés sur des périodes plus longues (par exemple 6 mois), en vue de la détermination des écarts des fournisseurs. Ce système est basé sur la détermination, pour des catégories de clients, de la forme réputée de leur consommation (les profils).

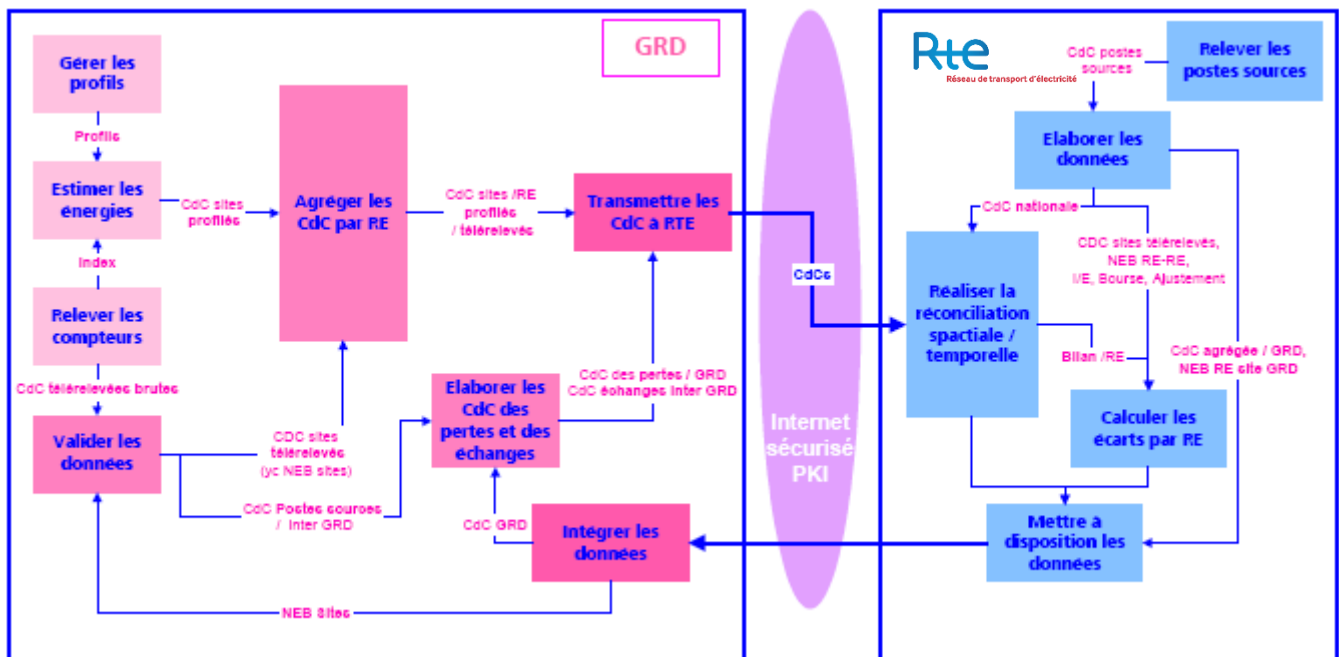
Le calage spatial

Le calage spatial est l'opération nationale consistant à recaler la courbe de charge de consommation estimée en fonction de la courbe de charge de référence nationale.

La réconciliation temporelle

La réconciliation temporelle est l'opération consistant à corriger les courbes de charges estimées en tenant compte des relèves d'index.

Reconstitution des flux RPD des Responsables d'Equilibre



Fonctions élémentaires confiées aux GRD

- **relever les compteurs** : télérelever a minima chaque semaine les « courbes de charges » des sites de puissance souscrite supérieure à 250kW et relever les index des autres sites sur des cycles mensuels, semestriels voir annuels.
- **valider les données** : corriger éventuellement les courbes de charges télérelevées suivant des règles établies avant de les valider. La qualité des données est un enjeu essentiel.
- **gérer les profils** : affecter un profil à un site sur la base des profils nationaux élaborés par le GRD « EDF RESEAU DISTRIBUTION » et des équipements de comptage installés.
- **estimer les énergies** : estimer pour chaque site à index l'énergie à partir des relèves passées pour les écarts et encadrantes pour la réconciliation temporelle.
- **agréger les courbes de charge par RE** : pour chaque RE, agréger à partir des données de comptage et de profilage au pas demi-heuraire sur un cycle hebdomadaire.
- **élaborer les courbes de charge** : calculer pour les pertes sur leur réseau, au pas demi-heuraire sur un cycle hebdomadaire.
- **transmettre les courbes de charge** : chaque semaine, fournir les différentes courbes de charges élaborées par chaque GRD à RTE par une liaison informatisée : utilisation d'Internet sécurisé, de fichiers au format XML, de codification des messages et de référencement des données.

Fonction d'intégration confiées à RTE

- **réaliser la réconciliation spatiale pour le calcul des écarts** : caler les bilans des RE estimés a priori sur la courbe de charge de référence du RPD.
- **réaliser la réconciliation spatiale et temporelle** : caler les bilans des RE estimés a posteriori sur la courbe de charge de référence du RPD pour alimenter les écarts ; corriger les différences entre les énergies mesurées a posteriori et les énergies estimées a priori pour les écarts.

Cycle hebdomadaire de calcul des écarts

Données de Référence *définies dans un fichier XLS échangé entre vous et RTE*

RTE vous envoie chaque mardi avant leur date de prise d'effet les **modifications écrites en rouge** :

- La liste nationale des RE, avec la date à laquelle le RE a acquis et/ou a perdu la qualité de RE et leur code d'identification EIC,
- La liste des NEB RE-Sites sur votre réseau avec la date de début et de fin validité et leur code d'identification RTE
- La liste des GRD et leurs codes d'identification EIC,
- La liste des éventuelles connexion entre votre réseau et d'autres réseau de distribution.

Vous transmettez à RTE le fichier avec les **modifications surlignées en jaune** avant la date de prise d'effet :

- La liste des RE Actifs sur votre réseau avec la date de début et de fin d'activité,
- Le RE auquel sont rattachées vos pertes avec la date de début et/ou fin de validité,
- Les codes d'identification des Sites des NEB RE-Sites sur votre réseau.

RTE vous notifie, les seules **modifications acceptées écrites en rouge** avant la date de prise d'effet des modifications.

ATTENTION : Le nom du fichier ne doit pas être modifié pour assurer un routage correct

Données Dynamiques *notifiées dans des fichiers XML échangés entre vous et RTE*

RTE vous envoie avant 12h00 de J+3 pour le jour J :

- Les éventuels blocs livrés au titre des NEB RE-Site sur votre réseau (C09),

Uniquement si votre réseau est directement alimenté par le réseau de transport (RTE)

RTE vous envoie avant 14h00 Jeudi S+1 :

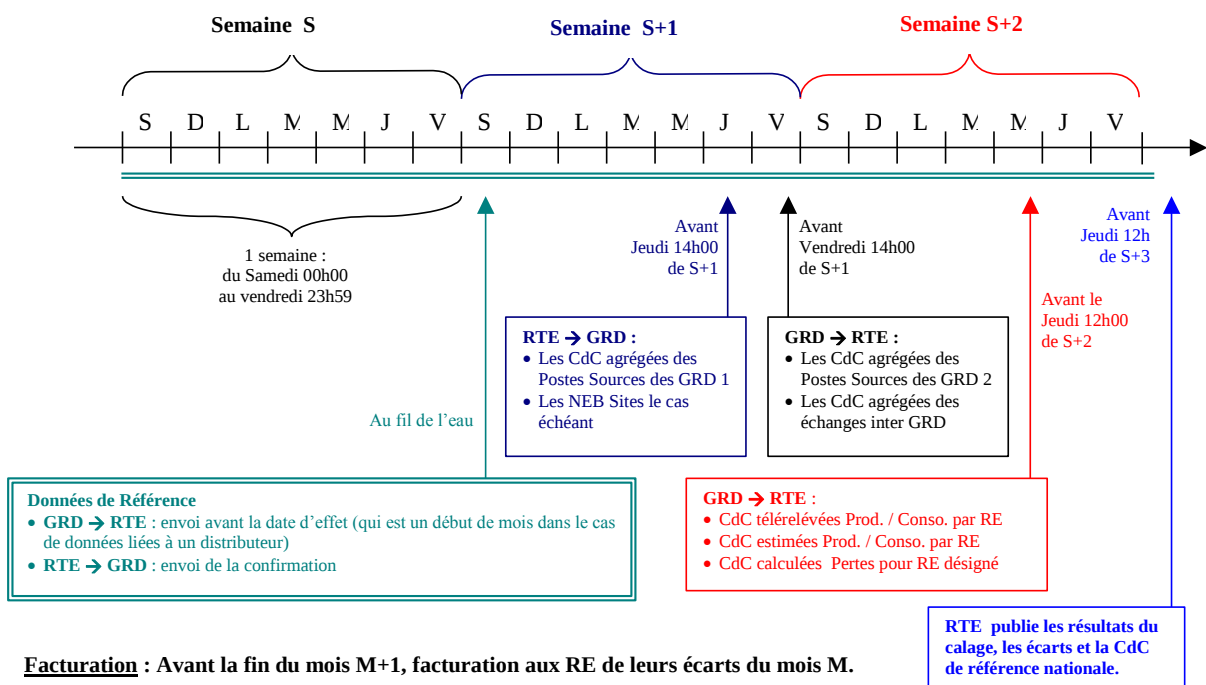
- La CdC agrégée de consommation de vos Postes Sources (C06c)
- La CdC agrégée de production de vos Postes Sources (C06p)

Vous transmettez à RTE avant 14h00 Vendredi S+1 pour S :

- La CdC agrégée des Postes Sources des GRD alimentés par votre réseau (C07)
- La CdC agrégée des échanges inter GRD de votre réseau (C08)

Vous transmettez à RTE avant 12h00 Jeudi S+2 pour S et pour chaque RE sur votre réseau :

- La CdC de consommation estimée par RE (C01)
- La CdC de production estimée par RE (C02)
- La CdC de consommation télérelevée par RE (C03)
- La CdC de production télérelevée par RE (C04)
- La CdC des Pertes sur votre réseau pour le RE désigné (C05)



Cycles mensuels de facturation des écarts

Données de Référence

RTE vous envoie le planning des re-jeux mensuels des écarts pour les 6 mois à venir dans un fichier XLS joint au fichier de référence le premier mardi de chaque mois.

Données Dynamiques

Les éventuelles corrections se font avant les dates limites indiquées dans le planning des re-jeux mensuels pour être intégrées aux factures des écarts en M+1, M+3, M+6 et M+12.

Uniquement si votre réseau est directement alimenté par le réseau de transport (RTE)

RTE vous envoie :

- Les CdC agrégée de vos Postes Sources (C06c+C06p)

Vous transmettez à RTE :

- La CdC agrégée des Postes Sources des GRD alimentés par votre réseau (C07)
- La CdC des échanges inter GRD avec d'autre réseau de distribution (C08)
- La CdC de consommation estimée par RE (C01)
- La CdC de production estimée par RE (C02)
- La CdC de consommation télérelevée par RE (C03)
- La CdC de production télérelevée par RE (C04)
- La CdC des Pertes sur votre réseau pour le RE désigné (C05)

Cycle mensuel de comptage pour la réconciliation temporelle

Données de Référence

Vous ne pouvez plus modifier les données de référence sur un mois M après le re-jeu des écarts en M+12. C'est également le cas pour RTE.

Données Dynamiques

Vous transmettez à RTE avant le 15e jour du mois M+14 pour le mois M et pour chaque RE actifs sur votre réseau :

- La CdC de consommation estimée réconciliée par RE (C01T)
- La CdC de production estimée réconciliée par RE (C02T)
- La CdC de consommation télérelevée par RE (C03 T)
- La CdC de production télérelevée par RE (C04 T)

RTE met à votre disposition et à celle du Responsable d'Equilibre concerné les données que vous avez envoyées.

Vous transmettez à RTE avant la fin du mois M+15 pour le mois M et pour chaque RE actifs sur votre réseau les éventuelles corrections :

- La CdC de consommation estimée réconciliée par RE (C01T)
- La CdC de production estimée réconciliée par RE (C02T)
- La CdC de consommation télérelevée par RE (C03 T)
- La CdC de production télérelevée par RE (C04 T)

Facturation annuelle de la réconciliation temporelle

Données de Référence

Vous ne pouvez plus modifier les données de référence sur un mois M après le re-jeu des écarts en M+12. C'est également le cas pour RTE.

Données Dynamiques

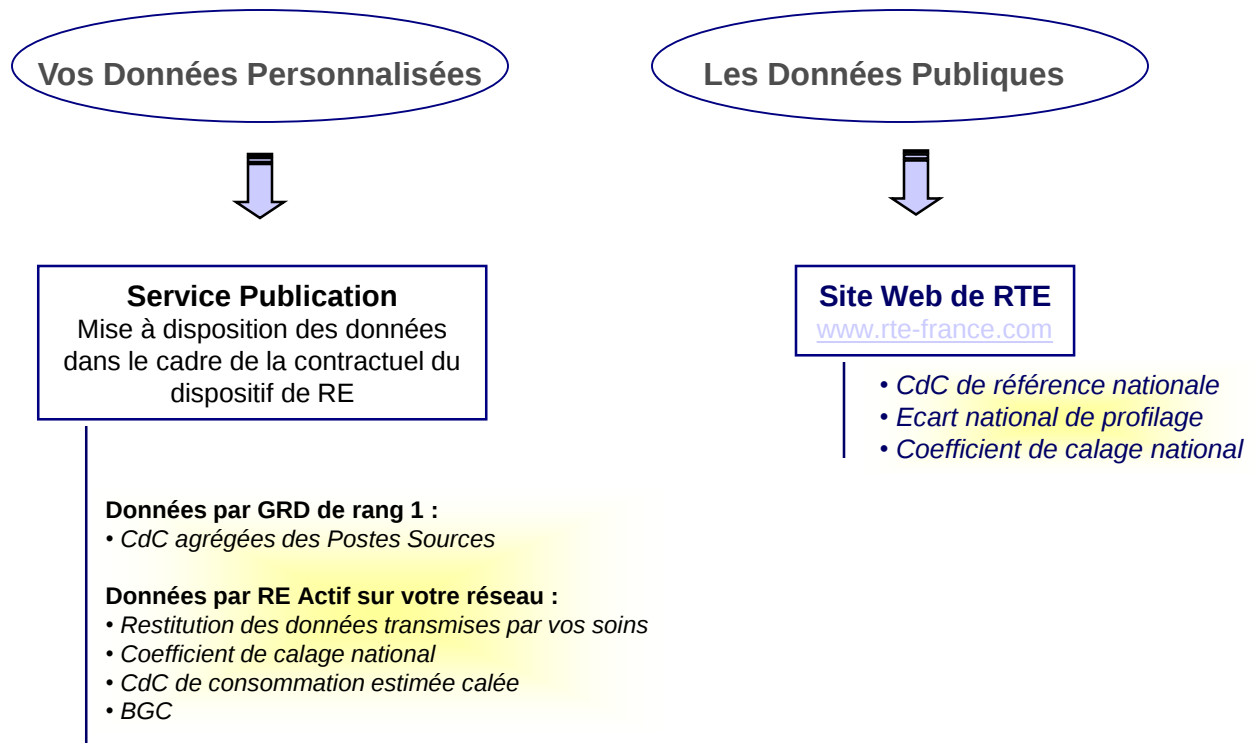
Les calculs ont lieu en octobre de l'année A+2 pour la période annuelle de juillet A à juin A+1.

RTE met à disposition votre disposition et à celle de votre RE désigné, avant la fin du mois d'octobre de l'année A+2 :

- La CdC des Pertes normalisée (définitive) sur votre réseau pour le RE désigné (C05N)

Services de publication de RTE

Vous pouvez retrouver des données par le service Publication pour vos propres données, ou sur le site institutionnel de RTE pour les données publique.



Questions - Réponses

Quel est l'intérêt de crypter les données envoyées ?

Les données échangées entre vous et RTE mesurent la totalité de l'activité de chaque RE sur votre zone de desserte : la confidentialité doit être préservée conformément à la loi.

Comment faire si vous ne savez pas transmettre vos données au format XML ?

RTE met à votre disposition une macro Excel permettant de convertir les données saisies sous Excel et de générer les fichiers au format XML attendu.

Pourquoi faut-il envoyer des données chaque semaine ?

Le RE a besoin d'un retour rapide et régulier sur ses écarts de la part de RTE. On transmettra les écarts de la semaine S aux RE en semaine S+3.

Qui donne la courbe de charge de soutirage global au GRD de rang 2 ?

C'est le GRD de rang 1 qui l'alimente.

Le GRD de rang 1 doit-il remonter quelques chose concernant le GRD de rang 2 à RTE ?

Oui, la courbe de charges (CdC) agrégée des Postes Sources du GRD de rang 2.

Qui modifie le fichier XLS mentionnant qu'un RE est bien Actif ?

RTE vous transmet la liste des RE validés avec leur code d'identification. Vous aurez à valider ces RE Actifs sur votre zone à partir de cette liste. Enfin, RTE confirme la liste de vos RE Actifs que vous avez modifié, ce qui vaut validation.

Sur quels sujets, contacter le GRD-EDF ?

Pour obtenir les courbes de charge Inter-GRD et pour obtenir les modèles de calcul pour les profilages.

Quelques précautions concernant les échanges de données entre vous et RTE.

Pour éviter un **REJET** par des messages que vous envoyez, il vous faut vérifier que :

- ◆ Votre messagerie électronique est configurée en mode « Sécurisée » par le cryptage PKI. Pensez à activer les paramètres ' Chiffrer + Signer ' avant l'envoi de chaque message.
- ◆ Chaque message ne comporte qu'un seul fichier joint : 1 RE = 1 message = 1 fichier
- ◆ 1 seul RE est désigné comme ayant dans son périmètre les pertes sur votre réseau.
- ◆ Vos fichiers de données Dynamiques sont envoyées à RTE au format XML attendu.
- ◆ Vos modifications de données de Référence doivent être faite par retour du fichier XLS transmis par RTE et validée par RTE dans un nouveau fichier XLS dès le mardi suivant.

Les gestes indispensables

Pour assurer la qualité de vos données de référence :

- ◆ Il est indispensable de **consulter très régulièrement** votre messagerie pour lire d'éventuels messages de RTE annonçant les modifications.
- ◆ Envoyer à RTE vos **modifications au moins 6 jours avant** la date de prise d'effet. RTE confirme la prise en compte de ces données **2 jours avant** la date de prise d'effet.

Pour assurer la qualité de vos données dynamiques :

- ◆ Il est indispensable de **consulter très régulièrement** votre messagerie pour vérifier la validation de vos fichiers par RTE
- ◆ Générer chaque semaine **entre le Mardi 12h00 et le Jeudi 12h00** les fichiers de données des RE sur votre réseau.

Qui contacter

Problème technique à la transmissions des données :

- ◆ Contacter le **01 58 79 50 50** (Hot-line Support RTE)

Tout autre problème :

- ◆ Contacter votre **Chargé de Relations Clientèle**.

Courbe de charge :

Données de comptage. Série (CdC) de valeur de puissance moyenne, au pas demi-horaire.

Postes sources :

Poste électrique à l'interface entre 2 réseaux par exemple RTE/GRD.

Responsable d'Équilibre Actif sur le réseau d'un GRD :

Responsable d'Équilibre (RE) pour lequel RTE doit recevoir des CdC du GRD ayant déclaré le RE Actif sur son réseau.

NEB RE-Site RPD :

Notification d'Échange de Blocs conclue entre un RE et un site consommateur raccordé au RPD en vue de la fourniture de Blocs d'Énergie.

Données de Référence :

Données initiées par RTE (liste des RE, ...) et modifiées par les GRD (liste des RE actifs sur le réseau du GRD, ...) permettant de contrôler l'exhaustivité des données dynamiques échangées.

Données Dynamiques :

Données de comptage (CdC) échangées entre RTE et les GRD. On distingue :

- Les données dynamiques par RE (consommation estimées, consommation télé relevée, production estimées, production télé relevée et pertes sur le réseau du GRD pour le RE des pertes désigné par le GRD,
- Les données dynamiques par GRD (flux entre les réseaux de RTE et un GRD de rang 1, de deux GRD de rang 1, entre un GRD de rang 1 et GRD de rang 2).

Certificat logiciel PKI :

Méthode de sécurisation et de garantie de confidentialité des échanges entre RTE et les GRD.

DIAPASON :

Application de RTE émettrice et destinatrice des données de comptage échangées avec les GRD.

REFERENTIEL GRD:

Application de RTE émettrice et destinatrice des données de référence avec les GRD.

PUBLICATION:

Application de RTE de mise à disposition des données dynamiques par RE reçues des GRD et validées par RTE au titre du service de base « Reconstitution des flux RPD ».

ENVOI-NEB-SITE-RPD:

Application de RTE de transmission vers les GRD des blocs échangés vers des sites raccordés à leur réseau.